

Le 22 janvier 2020  
1 page, y compris celle-ci

**Le Secrétaire Général**  
**Stéphane LANDAIS**

## DESTINATAIRES :

- AUX PRESIDENTS, SECRETAIRES GENERAUX ET TRESORIERES DES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX
- AUX PRESIDENTS DES COLLEGES REGIONAUX

## POUR INFORMATION :

- AUX MEMBRES DU BUREAU
- AUX MEMBRES DU CONSEIL

### **Retraite Universelle : quand la désinformation le dispute à la mauvaise foi !**

La réforme de la retraite, en chantier depuis plus de vingt mois, inquiète d'autant plus que les informations les plus contradictoires circulent. La désinformation peut insinuer le doute dans les esprits, certes, mais ne peut transformer la vérité en mensonge !

Donc, rétablissons les faits :

- Tout d'abord, la réforme des retraites et l'évolution vers un régime universel est une volonté présidentielle, aucunement une demande des médecins libéraux. Cette réforme des retraites est imposée par le pouvoir politique. Les médecins libéraux ne l'ont ni choisie, ni demandée.
- La caractéristique de la retraite des médecins libéraux est d'être un régime spécifique à notre profession, jamais déficitaire, géré de façon autonome par la profession, et qui a su constituer des réserves afin de prévenir les aléas du creux démographique dont la fin est prévue vers 2030.
- Il faut se rendre à l'évidence : contrairement à ce que disent certains, la retraite universelle va se mettre en place...Il fallait trouver une solution pour sauver nos retraites et notre caisse spécifique de retraite.
- Non, vous n'allez pas cotiser plus !
- En simplifiant (beaucoup !!!), votre taux de cotisation actuel est de 36.02% et va avec le RU chuter à 28.12% (sur la 1<sup>ère</sup> tranche, jusqu'à 40 000€).
- Donc mécaniquement votre pension va diminuer (# 2000€ brut/mois versus 2645€ brut actuellement).
- Un dispositif très technique a été obtenu consistant, par une baisse de la cotisation CSG reportée sur celle de la retraite, à limiter mais seulement en partie, cette réduction de pension.
- L'idée que défend Jean-Paul ORTIZ depuis mai 2019 est de proposer un régime complémentaire obligatoire par répartition provisionné, en maintenant le niveau actuel de cotisations à l'identique.
- Donc l'objectif est de maintenir notre niveau actuel de cotisations pour maintenir notre niveau actuel de prestations, ce qui est bien le moins à obtenir, eu égard à la modicité de nos prestations !
- Bien sûr que la CARMF dans sa structuration actuelle va évoluer, mais la CARMF continuera d'exister avec une autre organisation interne (gestion par les syndicats représentatifs, ce qui peut ne pas plaire à l'équipe actuelle, à la FMF et à Jérôme Marty !), et c'est elle qui gèrera ce régime complémentaire, et nos réserves qui seront préservées et acquises à la profession, contrairement aux fake news qui circulent au profit de qui vous savez !
- Les médecins ne seront pas associés directement, hélas, à la gouvernance du Régime Universel. Cependant, l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) a obtenu un représentant au sein de la CNRU. De plus, un conseil de protection sociale des professions libérales a été créé dans lequel siègeront les médecins.